



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 46 - 12.04.2018

En exercice....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
27. TRANSPORT

Participation au financement du PASS J pour l'année
scolaire 2018-2019

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 12 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAudeau,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU.

Secrétaire de séance : M. Gérard JUIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201846-DE
Reçu le 13/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 46 - 12.04.2018

En exercice...26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES

27. TRANSPORT

Participation au financement du PASS J pour l'année scolaire 2018-2019

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9,

Vu le Budget Primitif 2018 du Budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 12 avril 2018,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 4 de l'article 5.3, relatif aux études ou expérimentations dans le domaine des transports, entérinés par arrêté préfectoral n° 2500 DRCTE-BCL en date du 7 décembre 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°88 du 7 juillet 2017, relative à la participation au financement de l'abonnement « Pass J » pour l'année scolaire 2017-2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Transport du 27 février 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 avril 2018,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré souhaite inciter les lycéens rétais et les collégiens rétais de classe de troisième à utiliser les transports en commun afin que ce mode de déplacement devienne une habitude de vie ;

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine propose, pour tous les titulaires d'un abonnement scolaire, un titre de transport «Pass J» permettant de voyager de manière illimitée sur l'ensemble du réseau « Les Mouettes » tous les jours de l'année ;

Considérant que ce «Pass J» a un coût de 50 euros par an ;

Considérant que pour l'année scolaire 2017-2018, la Communauté de Communes a participé à hauteur de 30 euros au financement de cet abonnement ;

Considérant qu'au terme de l'année 2016-2017, 260 élèves ont pu bénéficier du « Pass J » et qu'au premier semestre de l'année scolaire 2017-2018, déjà 169 élèves rétais en ont également bénéficié ;

Considérant que le coût de cette opération pour la Communauté de Communes de l'Ile de Ré s'est élevé à 7 800 euros TTC pour l'année scolaire 2016-2017 ;

Considérant qu'il est souhaitable de faire bénéficier les apprentis d'une participation de 30 € au financement de leur abonnement de transport en commun ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2018 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201846-DE
Reçu le 13/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 46 - 12.04.2018

En exercice....26
Présents22
Votants25
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
27. TRANSPORT

Participation au financement du PASS J pour l'année
scolaire 2018-2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider le financement du « Pass J » à hauteur de 30 euros pour les lycéens rétais et les collégiens rétais de classe de troisième bénéficiant déjà d'un « Pass scolaire » pour l'année scolaire 2018-2019,
- de valider la participation de 30 € à l'abonnement de transports en commun pour les apprentis pour l'année scolaire.

Affichée le :
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201846-DE
Reçu le 13/04/2018